
Adresse du directoire du district de Beaune (Côte-d'Or) qui invite la Convention à déployer sa fermeté contre les ennemis de la République, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du directoire du district de Beaune (Côte-d'Or) qui invite la Convention à déployer sa fermeté contre les ennemis de la République, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 375-376;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25780_t1_0375_0000_19

Fichier pdf généré le 30/03/2022

14

L'agent national près le district d'Ustaritz séant à Bayonne, département des Basses-Pyrénées, donne connoissance de l'esprit public qui règne dans l'arrondissement du district, et que les ventes des biens d'émigrés, effectuées jusqu'au 14 prairial, dont l'estimation ne montoit qu'à 299, 141 liv. 5 sous, ont été portées à 580,454 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

15

L'agent national près le district de Lisieux, département du Calvados, instruit la Convention de l'empressement que chacun met à se rendre adjudicataire des biens d'émigrés. Il en a été vendu, dit-il, pendant la première décade de ce mois, pour 108,024 liv., dont l'estimation n'étoit portée qu'à 41,116 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

16

Le citoyen Pourret, de la commune d'Armes, département de la Loire, fait passer l'expédition de l'abandon qu'il vient de faire, devant l'administration du district de cette commune, de la somme de 1644 liv. 13 s. 4 den., montant de la liquidation d'un ci-devant office de procureur au ci devant bailliage de Bourg-Argental, district de Commune-d'Armes, dont il étoit pourvu.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (3).

17

Le commandant temporaire d'Hesdin, département du Pas-de-Calais, annonce que

(1) P.V., XLI, 4. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t). Mentionné par *J. Fr.*, n° 648; *J. Sablier*, n° 1417.

(2) P.V., XLI, 5. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); *M.U.*, XLI, 267; *Ann. patr.*, n° DL; *J. Lois*, n° 644; *C. Eg.*, n° 685.

(3) P.V., XLI, 5. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t); *J. Fr.*, n° 648; *Débats*, n° 659.

chaque homme des dépôts de la 29^e demi-brigade, composant la garnison de cette place, vient de faire don de deux rations de viande, pour être distribuées aux honnêtes et vertueux indigens de cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Hesdin, 9 mess. II; au C. de correspondance] (2)

« Citoyens,

Je vous donne avis que chaque homme des dépôts
De la 29^e 1/2 brigade

Du 1^{er} b^{on} du 45^e régiment d'infanterie,

Du 2^e b^{on} du même régiment,

Du 2^e b^{on} de la Somme,

Du 6^e b^{on} du Pas-de-Calais,

et du 2^e b^{on} d'Indre et Loire

composants la garnison de cette place, vient de faire don à la municipalité de 2 rations de viande pour être distribuées aux honnêtes et vertueux indigens de cette commune. S. et F. »

VINCENT

18

La société populaire d'Avre-Libre, ci-devant Roye, district de Mondidier, département de la Somme, fait passer le procès-verbal de sa séance du 13 messidor, contenant le détail de la fête célébrée dans cette commune, à l'occasion de la victoire de Fleurus, et des couplets composés par un de ses membres, et chantés dans cette fête.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission d'instruction publique (3).

19

Le directoire du district de Beaune, département de la Côte-d'Or, invite la Convention nationale à déployer toute sa fermeté contre les ennemis de la patrie, et notamment contre ceux qui ont voulu jeter de la défaveur sur la dernière organisation du tribunal révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XLI, 5. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t). Mentionné par *J. Sablier*, n° 1417.

(2) C 308, pl. 1187, p. 3.

(3) P.V., XLI, 5. Bⁱⁿ, 20 mess.

(4) P.V., XLI, 6. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t).

[Beaune, 1^{er} mess. II] (1)

« Représentants du Peuple français,

Est-il donc bien vrai que des Monstres, dignes successeurs des Danton, des Hébert, des Lacroix, des Chabot poursuivent avec acharnement le perfide système qu'avant leur disparition, ces scélérats avaient organisé ? Celui d'avilir, de diviser la Convention Nationale, et de diffamer son comité de salut public. eh ! Comment pourrions nous en douter un instant, lorsque nous sommes les tristes témoins des débats astucieux, autant que scandaleux, causés par la Présentation du salubre projet de Décret du 22 Prairial, relatif au Tribunal révolutionnaire ; lorsque nous voyons en gémissant, qu'on a l'absurdité de vous demander, qu'est-ce que vous entendez par *la dépravation des mœurs* ? lorsqu'enfin nous apprenons qu'on a l'insigne mauvaise foi de prétendre, que le projet présenté par le comité, est attentatoire à la représentation nationale ?

Frappez donc, Législateurs, et que tardez-vous ? frappez donc ces êtres abjects et coupables qui tentent en vain de couvrir leurs infâmes trahisons de fausses protestations d'estime et de dévouement pour la Convention Nationale, pour le comité de salut public ; ces conspirateurs hypocrites, dont la bouche impure, à chaque instant, semble proférer avec enthousiasme, le doux nom de la Liberté, le nom vénéré de Montagne, tandis qu'au fond de leurs cœurs pervers, couve la plus noire perfidie. Songez, Législateurs que les tems d'indulgence sont passés. Le gouvernement révolutionnaire, fondé sur les mœurs, la Probité et la vertu, ne doit point être une chimère entre vos mains. Déployez donc toute votre fermeté, contre les plus dangereux ennemis de la Patrie ; c'est le seul moyen de vous mettre à l'abri des reproches, que pourraient vous faire un jour et vos contemporains qui ont les yeux fixés sur vous, et la postérité, qui vous jugera encore plus sévèrement qu'eux.

Tels sont, Représentants, les vœux des membres de l'administration regenerée du district de Beaune. S. et F. Vive la République ».

Marteau GIRARD (*présid.*)
[et 5 signatures illisibles].

20

La société populaire de Decize-le Rocher, après avoir rendu grâces au génie de la liberté, qui a préservé Robespierre et Collot-d'Herbois des coups dirigés vers eux par les infâmes agens de Pitt, transmet à la Convention nationale le trait suivant :

« Nos concitoyens, écrit cette société, manquoient de subsistances ; les secours qu'ils attendoient n'étoient pas près d'arriver, et déjà ils ressentoient les atteintes cruelles de la famine : mais les républicains de Bellevue-les-

Bains sont instruits de cette crise funeste, et ce n'est pas en vain qu'ils en sont touchés ; le riche, le pauvre, tous veulent concourir à faire cesser notre détresse, tous se privent de leur propre nécessaire pour pourvoir à nos besoins. Le soir même, la farine, le pain, les grains qu'ils nous destinent nous sont offerts par la douce fraternité, qui ne met d'autre prix à ce service signalé que le plaisir de l'avoir rendu.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Decize-le-Rocher, s.d.] (2)

« Législateurs,

Il restait aux tirans de l'Europe un crime à commettre : ils n'avaient pas encore vomi sur la France indignée tous les maux qu'ils lui réservaient ; Pitt, artisan trop habile de leurs perfides projets, vient de diriger les poignards des assassins sur la représentation nationale.

Mais encore une fois le génie de la liberté a trompé la rage de ses ennemis : les coups de lamiral sont perdus pour l'Europe conjurée ; Collot d'Herbois, Robespierre siègent au milieu de leurs collègues, préparant le bonheur de la patrie reconnaissante.

Pendant quels fruits l'agent de Georges pouvait-il recueillir de ses homicides combinaisons ? pensait-il qu'en privant du jour 2 des plus intrépides défenseurs du peuple, il rétablirait sur nous la puissance des rois ? qu'il s'abusait cet homme pétri de scélératesse ! Collot d'Herbois et Robespierre ne detestent pas seuls le despotisme. Pour nous enchaîner, il faudrait nous effacer tous du livre de la vie, il faudrait arracher de nos cœurs la haine inextinguible que nous avons voué à l'esclavage.

Législateurs, les rois que nous combattons veulent-ils connaître les ressources qui leur restent pour nous asservir, qu'ils contemplent votre fermeté dans les dangers que leur or à semé autour de vous ; qu'ils se rappellent sans cesse l'horreur qu'a inspiré au peuple l'attentat commis sur ses représentants et qui a développé chez lui les germes de nos nouvelles vertus. Oui : qu'ils sachent que le français admirant votre impassibilité au milieu des orages amoncelés sur vos têtes, s'est partout montré digne de ses hautes destinées. Comme vous, debout devant ses ennemis, il voit dans le calme leurs efforts combinés échouer à ses pieds.

Mais nulle part, il n'a été plus grand que dans ce district : menacé d'une disette absolue, obligé de s'alimenter d'un pain grossier, qu'encore il était obligé d'économiser pour attendre (?) les secours promis, il ne s'est pas permis une seule action, dont pût se réjouir un ami de Cobourg, il n'est pas sorti de sa bouche un seul murmure, pas une seule plainte ; ses premiers vœux ont toujours été pour la prospérité de l'empire.

Législateurs, vous applaudirez sans doute à tant de magnanimité, mais vous réserverez aussi votre

(1) P.V., XLI, 6. Ann. R.F., n° 219 ; Débats, n° 655 ; Audit. nat., n° 652 ; J. Fr., n° 651.

(2) C 309, pl. 1207, p. 1.

(1) C 308, pl. 1198, p. 21.